



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

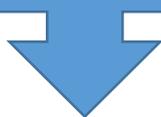
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Corrèze

Annexe 4

Procédure de demande de réquisition en recherche de stupéfiants

Le chef d'établissement informe l'IA DASEN et sollicite une intervention en recherche de stupéfiants auprès du référent police/gendarmerie de l'établissement



Le référent police/gendarmerie fait remonter par voie hiérarchique en vue de la saisine du Procureur de la République



Le procureur de la République réquisitionne les services de police/gendarmerie pour mise en œuvre